

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

**OBJET : Cession de l'ancienne gendarmerie, 83 avenue du Prado 13008 Marseille.
Prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'autoriser la prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente de l'ancienne gendarmerie, 83 avenue du Prado 13008 Marseille, jusqu'au 30 septembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 7.1 de ladite promesse,
- d'autoriser la signature de l'avenant correspondant ainsi que de tous les documents se rapportant à cette prorogation.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**